



Société en commandite
Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase

Parc éolien de Saint-Damase

Étude d'impact sur l'environnement

Volume 4

Réponses aux questions et commentaires 2^e série



Simulation visuelle

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Algonquin Power

Chargé de projet	:	Marc-André Laframboise
Chargé de projet, Environnement	:	Sean Fairfield
Responsable, Finances	:	Joshua Gillespie
Vice-président, Développement	:	Jeff Norman

GENIVAR inc.

Directrice de projet	:	Francine Long, M. Env. Géogr.
Chargé de projet	:	Mathieu Cyr, M. Env. Géogr.
Responsable volet physique	:	Gino Beauchamps, M. Sc. Géomorph.
Responsable volet biologique	:	Richard Brunet, Ph.D. Biol.
Responsable volet socioéconomique	:	Mathieu Cyr, M. Env. Géogr.
Responsable volet technique	:	Alain Charette, ing.
Collaborateurs	:	Charles-Éric Bernier, M. ATDR. Géogr. Simon Bouffard, Arch.-pays. Patrice Choquette, ing. Marc Deshaies, ing. Rémi Duhamel, M. Sc., Biol. Jean-Frédéric Duquette, Urb. Marc Gauthier, Ph.D. Biol. Linda Giroux, Arch.-pays. Jérôme Léger, M. Sc., Biol. Mathieu Lessard, ing. jr Julie McDuff, M. Sc., Biol.
Géomatique	:	Maude Boulanger Chantale Carrier Line Savoie
Édition	:	Linette Poulin Catherine Boucher

Référence à citer :

GENIVAR. 2012. *Parc éolien de Saint-Damase, Étude d'impact sur l'environnement. Volume 4. Réponses aux questions et commentaires, deuxième série.* Rapport de GENIVAR à Société en commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase. 11 p. et annexe.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Équipe de réalisation	i
Table des matières	iii
Liste des annexes	iii
INTRODUCTION	1
Mise en contexte	1
Optimisation du projet et validations de terrain additionnelles	1
RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES	7
RÉFÉRENCES	11

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Caractérisation des traverses de cours d'eau
----------	----------------------------------------------

INTRODUCTION

Mise en contexte

Le présent document est un complément à l'étude d'impact sur l'environnement du parc éolien de Saint-Damase, déposée en avril 2012 au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP), par la Société en commandite Fleur de Lis Éoliennes Saint Damase (le Promoteur).

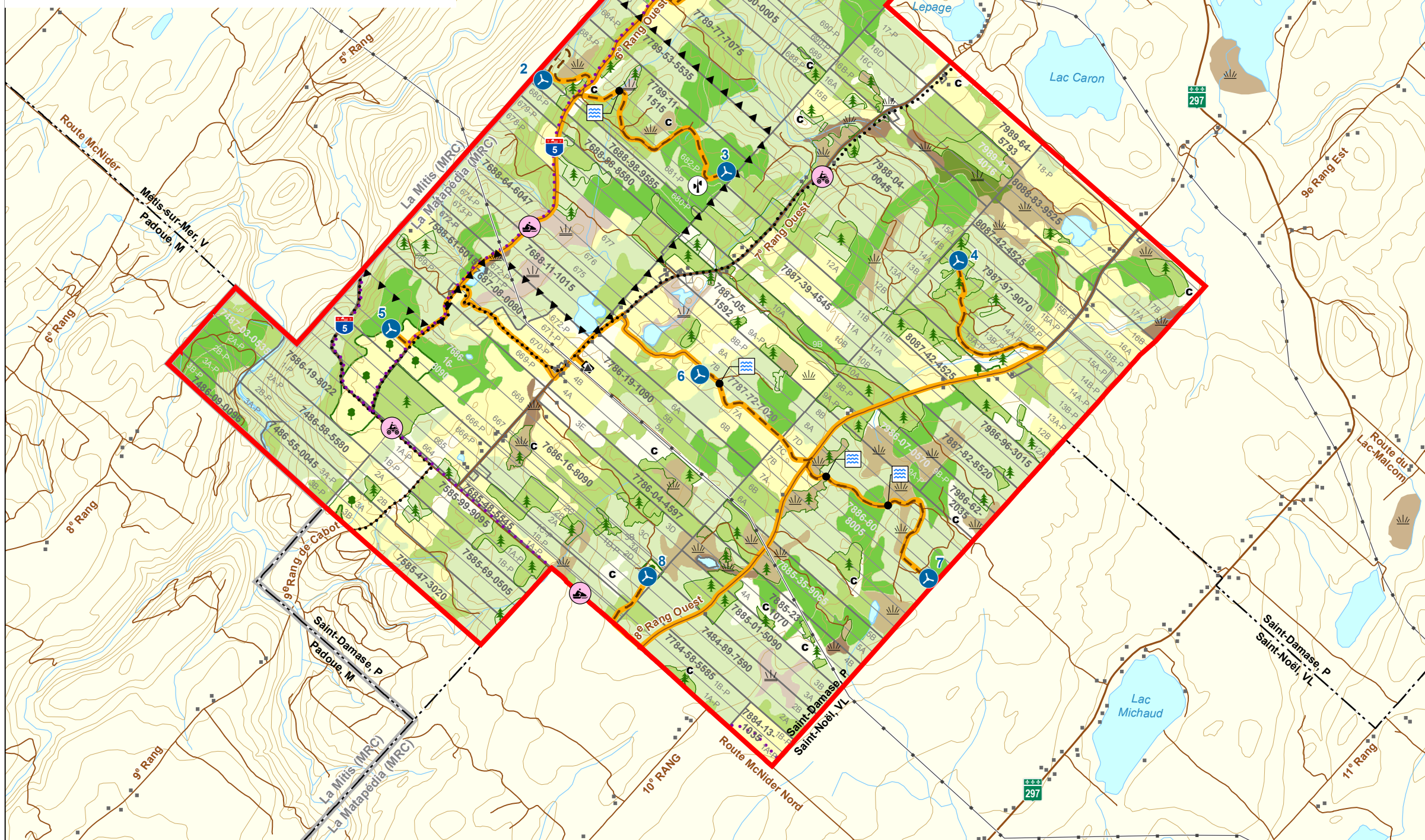
Ce document regroupe les réponses à la deuxième série de questions et commentaires résultant de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact, réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales (DEE), en collaboration avec certaines autres entités du MDDEP ainsi que d'autres ministères provinciaux et fédéraux.

Optimisation du projet et validations de terrain additionnelles

Les emplacements des éoliennes présentés au volume 3 (Réponses aux questions et commentaires) demeurent inchangés. Cependant, certaines modifications mineures ont été apportées au tracé de certains chemins d'accès. Ces modifications peuvent être regroupées de la manière suivante :

- Les tracés des chemins d'accès aux éoliennes 1, 3, 4 et 6 ont été légèrement modifiés en fonction des résultats d'inventaires effectués en juillet 2012. Ces inventaires ont permis l'identification de nouveaux milieux humides dont la présence a été considérée dans l'élaboration des tracés finaux. Signalons qu'aucune espèce floristique à statut particulier additionnelle n'a été répertoriée lors des inventaires de juillet 2012.
- La conception finale des chemins d'accès a été effectuée en considérant systématiquement des conditions d'implantation très restrictives. Par conséquent, les emprises à déboiser dépassent par endroits la largeur de 15 m considérée jusqu'à présent pour le déboisement des emprises. Bien qu'il soit peu probable que de telles superficies soient systématiquement requises, les valeurs les plus conservatrices ont été retenues pour l'évaluation environnementale.

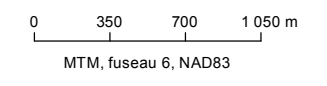
La carte 1 ainsi que les tableaux 1 et 2 présentent la localisation des éoliennes ainsi que des équipements et infrastructures afférents. Soulignons que les calculs des superficies présentées ont été ajustés en fonction de la version finale du projet.



- Végétation**
- Érablière
 - Cédrière
 - Peuplements feuillus ou à dominance feuillue
 - Peuplements résineux ou à dominance résineuse
 - Plantation
 - Plantation de feuillus en milieu agricole
 - Coupe forestière
 - Friche
 - Tourbière boisée
 - Marécage arbustif
 - Marécage potentiel
- Milieu humain**
- Milieu bâti
 - Théâtre de la Pente Douce
 - Centre de plein air de Saint-Damase
 - Sentier de quad
 - Sentier de motoneige
 - Érablière exploitée et cabane à sucre
 - Grandes cultures ou pâturage
- Infrastructures et limites**
- Route principale
 - Route secondaire ou chemin
 - Ligne de transport électrique
 - Territoire agricole protégé (CPTAQ)
 - Cadastre et numéro de lot
 - Unité d'évaluation
 - Municipalité
 - Municipalité régionale de comté
- Composantes du projet**
- Site d'implantation d'éolienne
 - Mât de mesure de vent
 - Poste de raccordement et bâtiment d'opération
 - Traversée de cours d'eau
 - Chemin d'accès à construire ou à modifier
 - Réseau collecteur
 - Zone d'étude



Carte 1
Milieux naturel et humain



Sources :
 BNDT, 1 : 50 000 (22B12)
 MRNF, Direction des inventaires forestiers, 2010. Carte écoforestière.
 Échelle 1 : 20 000, Feuilles 22B12-101 et 22B12-201.
 Données de projet : Algonquin Power, 2010
 Fichier GENIVAR : 111_13063_Res_c1_MilieuNatHum_120806.mxd

Tableau 1 Superficies déboisées en fonction des composantes du projet (dernière mise à jour)

Élément de projet ¹	Superficies déboisées (ha) ²										
	Érabièrè	Dominance feuillus	Dominance résineux	Agricole	Friche	Tourbière boisée	Coupe récente	Plantation de feuillus en milieu agricole	Autres plantations	Marécage arborescent potentiel	Total
Base	0,03	0,08	0,03	0,06				0,05	0,03		0,25
Site d'implantation	0,22	0,64	0,16	0,41			0,09	0,23	0,16		1,73
Zone de préparation à l'implantation	0,29	0,67	0,23	0,47			0,04	0,31	0,22		2,02
Chemin d'accès Réseau collecteur (hors emprise)	0,92	2,69	3,10	2,30	0,50	0,15	0,54	0,16	0,51	0,49	10,35
Poste de transformation				0,03			0,01				0,04
Chemin d'accès au poste				0,40							0,40
				0,31	0,01						0,32
TOTAL	1,46	4,08	3,52	3,97	0,51	0,15	0,67	0,75	0,92	0,49	15,11

1 Les éléments de projet ne s'entrecoupent pas.

2 Les plantations et les marécages arborescents potentiels sont superposés à d'autres éléments

Tableau 2 Longueur des chemins d'accès à modifier ou à construire
(dernière mise à jour)

Éolienne	Existant, à modifier ¹		À construire ¹	
	(m)	(ha)	(m)	(ha)
1	69,32	0,10	507,35	0,76
2	198,03	0,36	571,67	1,06
3	927,02	1,19	875,36	1,33
4	988,68	1,82	252,91	0,44
5			59,51	0,16
6	241,82	0,32	989,68	1,33
7	987,01	1,35	673,87	1,00
8			336,49	0,51
Poste de distribution			125,43	0,32
Total – Éoliennes	3 411,88	5,14	4 266,84	6,59
Total – Poste de distribution	0,00	0,00	125,43	0,32
TOTAL	3 411,88	5,14	4 392,27	6,90

¹ Largeur de chemin de 4 m + zone tampon de largeur variable

RÉPONSES AUX QUESTIONS ET COMMENTAIRES

QC-1 Dans vos réponses 22, 24, 25, 61, vous mentionnez des caractérisations à être transmises, un avis d'expert qui n'a pas encore été reçu et une démarche entreprise qui n'a pas encore été répondue. Avez-vous maintenant plus d'information sur ces éléments? Quand pourrions-nous recevoir la caractérisation des milieux humides?

Réponse :

Pour la réponse 22, signalons que les organismes gestionnaires des sentiers récréatifs ont répondu aux courriels acheminés par GENIVAR. Dans un courriel acheminé le 25 juillet 2012, madame Guylaine Lebel, présidente du Club VTT Mitis Inc., souligne que le projet proposé n'aura pas d'impact sur les activités du club, en autant que les sentiers demeurent accessibles durant la période de construction et d'exploitation et qu'une signalisation adéquate soit mise en place. De même, si les sentiers devaient être endommagés en raison des travaux, le Club VTT Mitis Inc. souhaiterait qu'ils soient remis en état. Pour sa part, monsieur Paul-Émile Sirois, Vice-président de la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et administrateur pour la région du Bas-Saint-Laurent, indique dans un courriel daté du 29 juillet 2012, qu'il n'est pas contre l'avancement de ce projet tant et aussi longtemps que cela ne nuira pas à la pratique de la motoneige et que les sentiers n'auront pas à être déplacés. Le promoteur prévoit que le projet ne créera aucun impact sur les sentiers récréatifs, tant en phase de construction que d'exploitation. Si les sentiers récréatifs devaient néanmoins être endommagés, le promoteur s'engage à ce qu'ils soient remis en état dans les meilleurs délais.

Pour la réponse 24, la caractérisation des traversées de cours d'eau (carte 1) a été effectuée durant la semaine du 29 juillet 2012. Les résultats obtenus confirment la présence de trois cours d'eau permanents (chemin d'accès des éoliennes 3, 6 et 7) ainsi que d'un cours d'eau intermittent (éolienne 7). Pour chaque site, le cours d'eau a été caractérisé au point de traversée prévu, ainsi qu'en aval et en amont de ce point. Les données de caractérisation ainsi que des photos sont présentées à l'annexe 1. De manière générale, le potentiel des sites caractérisés, en termes d'habitat du poisson, est jugé plutôt faible. Le cours d'eau permanent traversé par le chemin d'accès à l'éolienne 7 présente des caractéristiques propices à l'Omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*), des tacons ayant été observés dans son tronçon aval. Considérant la taille du cours d'eau et le très faible débit observé lors de la caractérisation, l'intensité de l'usage du cours d'eau par l'Omble de fontaine est probablement faible. D'ailleurs, l'analyse effectuée par le ministère canadien des Pêches et des Océans (MPO) conclut que « le projet tel que proposé n'est pas

susceptible d'avoir de répercussions négatives sur le poisson et son habitat à condition que les bonnes pratiques recommandées [...] soient mises en place. » (Serge-Eric Picard, MPO, comm. pers. 13 juillet 2012). Soulignons que le promoteur s'est engagé à respecter les critères de conception énoncés dans le document « Bonnes pratiques pour la conception et l'installation de ponceaux de moins de 25 m (juillet 2010) du MPO ».

Pour la réponse 25, la caractérisation complémentaire des milieux humides a été effectuée durant la semaine du 8 juillet 2012. La carte 1 présente l'ensemble des composantes à jour, incluant la délimitation précise des milieux humides recensés. Tous les milieux humides touchés par le projet ont été caractérisés, délimités et inventoriés en fonction des critères requis. Les données récoltées sur le terrain ont rapidement été transmises aux ingénieurs du projet, ce qui a permis d'obtenir un concept de projet final. Aussi, les principales informations concernant les milieux humides seront intégrées au résumé. Pour sa part, le rapport de caractérisation détaillée sera déposé au MDDEP dès qu'il sera complété, soit au cours des prochaines semaines.

Pour la réponse 61, dans un courriel acheminé le 23 juillet 2012, monsieur Marc Vézina, Directeur général des réseaux de télécommunications par intérim du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), indique que l'exploitation du parc éolien projeté sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damase par la S.E.C. Fleur de Lis Éoliennes Saint-Damase ne devrait pas causer d'interférence dans la propagation des communications micro-ondes pour les sites avoisinants du Réseau national intégré de radiocommunication (RENIR). Par conséquent, à moins de changements concernant l'emplacement des éoliennes, le CSPQ ne voit pas d'inconvénient à la mise en œuvre du parc éolien de Saint-Damase, tel qu'il est présenté.

QC-2 Nous considérons que le traitement des questions QC-28 à QC-30 est satisfaisant, à l'exception d'un élément. En effet, l'initiateur n'a pas transmis la cartographie des habitats potentiels. Si des habitats potentiels sont présents, il lui est demandé de les identifier sur la carte 1 du volume 3. Le consultant dispose déjà des données des cartes écoforestières requises pour effectuer ce travail.

Réponse :

Le promoteur s'engage à réaliser cette analyse et à déposer au MDDEP la carte 1 révisée, incluant la cartographie des habitats potentiels, s'ils sont présents.

QC-3 La réponse 33 est insatisfaisante. Malgré le fait que ce projet provoquera la perte de 15 ha d'habitat potentiel, Environnement Canada est d'avis qu'il est important d'effectuer des études standards et complètes, ce qui permettra également l'évaluation des impacts cumulatifs des différents projets éoliens au Québec sur les populations d'oiseaux (dérangement, pertes d'habitat et mortalité). Le nombre d'éoliennes dans la région (en service ou à venir) n'est pas négligeable. Rappelons également que la quantité de parcs éoliens au Québec est en forte progression. Les études de référence permettront également de faire le lien avec les suivis de mortalité post-construction et d'obtenir une meilleure compréhension des facteurs qui peuvent mener à des taux de mortalité élevés à un site. Des études standards et conformes permettent aussi une meilleure comparaison des facteurs qui influencent la mortalité aviaire entre différents sites.

Réponse :

Considérant les superficies d'habitats potentiels touchées par le projet, nous ne pensons pas qu'un inventaire standard et complet soit nécessaire sur l'ensemble du territoire. Le promoteur réalisera un inventaire ponctuel durant la période de reproduction 2013. Cet inventaire sera ciblé sur les habitats potentiels touchés par le projet. Il permettra de documenter les espèces présentes et d'évaluer la densité de couples nicheurs dans ces habitats.

QC-4 À partir de quelle envergure un projet de parc éolien amène-t-il la réalisation d'une étude sur les retombés économiques?

Typiquement, l'analyse des retombées économiques en fonction du modèle intersectoriel de l'Institut de la Statistique du Québec est effectuée dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures nécessitant des investissements importants, souvent de l'ordre de centaines de millions de dollars. Une telle analyse a par exemple été effectuée pour le projet minier aurifère Canadian Malartic (Osisko). Néanmoins, la nécessité de réaliser ou non l'étude des retombées économiques d'un projet donné doit être analysée au cas par cas et ne réfère pas uniquement à l'importance des investissements à consentir.

QC-5 La réponse 48 est insatisfaisante. L'initiateur n'a pas évalué les impacts cumulatifs sur les oiseaux migrateurs à statut précaire.**Réponse :**

Lors des inventaires réalisés en période de migration, quatre espèces à statut particulier ont été répertoriées, soit le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*).

Seulement deux de ces quatre espèces ont été inventoriées en période de migration lors des inventaires d'oiseaux migrateurs réalisés dans le cadre des études d'impact des parcs éoliens de Baie-des-Sables (Pesca-Hélimax, 2005) et de Saint-Ulric–Saint-Léandre (SNC-Lavalin, 2005), soit le pygargue à tête blanche et l'aigle royal.

En ce qui concerne les risques de mortalité par collision avec les éoliennes, les données de suivi disponibles pour ces deux parcs éoliens (Tremblay, 2011) ne présentent pas les résultats par espèce, mais pour les oiseaux en général. Par conséquent, les taux de mortalité ne peuvent être estimés individuellement pour ces deux espèces de rapaces et on doit considérer les taux de mortalité annuels (individus/éolienne/année) de 6,589 pour le parc de Baie-des-Sables (moyenne sur trois ans), et de 1,81 pour le parc de Saint-Ulric–Saint-Léandre. Ces taux correspondent à des mortalités totales annuelles estimées d'environ 481 oiseaux pour le parc de Baie-des-Sables (moyenne sur trois ans) et de 154 oiseaux pour le parc de Saint-Ulric–Saint-Léandre (Tremblay, 2011). Contrairement au parc de Baie-des-Sables, le secteur de Saint-Damase est situé à plus de 5 km du fleuve Saint-Laurent et ne constitue pas un couloir migratoire pour les oiseaux de proie. Compte tenu du nombre réduit d'éoliennes dans le parc de Saint-Damase, l'importance de l'impact résiduel du projet sur cette composante est considérée faible et aucun effet cumulatif important n'est prévu. Le suivi à mettre en place par le promoteur permettra de documenter davantage cet aspect, en phase d'exploitation.

Le deuxième impact potentiel sur ces espèces est lié au déboisement et à la perte d'habitat qui peut en résulter. Or, les inventaires réalisés dans le parc éolien de Saint-Damase et ses environs ont démontré que les trois espèces d'oiseaux de proie ne nichent pas dans la zone d'étude. Seule l'hirondelle rustique pourrait y nicher et la perte d'habitat potentiel pour cette espèce ne représente qu'environ 0,7 % des habitats potentiels présents dans la zone d'étude. Par conséquent, malgré la grande valeur accordée à ces espèces protégées, l'impact résiduel est considéré faible puisque la perte d'habitat y sera peu importante. Si le suivi indique un taux de mortalité élevé, le promoteur propose de coordonner une rencontre avec les parties prenantes gouvernementales afin de discuter des résultats obtenus et des mesures à appliquer afin de réduire cet impact. Aucun effet cumulatif important n'est prévu.

RÉFÉRENCES

- PESCA-HELIMAX. 2005. *Parc éolien de Baie-des-Sables – Volume 1. Étude d'impact sur l'environnement* déposée au ministère de l'Environnement. Rapport principal. 270 p. + annexes.
- SNC-LAVALIN. 2005. *Aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric–Saint-Léandre – Volume 1. Étude d'impact sur l'environnement* déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Rapport principal. 281 p. + annexes.
- TREMBLAY, J.A., 2011. *Réponses aux questions soumises par le bureau d'audience publique (BAPE) sur l'environnement – Étude du parc éolien Montérégie*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats. 9 p.

ANNEXE 1

Caractérisation des traverses de cours d'eau

Cours d'eau traversé par le chemin d'accès à l'éolienne 3

	Traverse	Amont	Aval
Coordonnées GPS	N48.64474 W67.87606	N48.64281 W67.87758	N48.64622 W67.87415
N° photos	1	2	3
Hauteur du talus (m)	1,2	4	1
Pente du talus (°)	60	45	30
Largeur du lit (m)	1,5	2	1,9
Zone inondée (m)	2	8	20
Profondeur (cm)	3-5	0	0-20
Vitesse courant (m/sec)	<0,1	<0,1	<0,1
Turbidité	Claire	Claire	Brouillée
Substrat	Galets	Matière organique	Gravier
Sinuosité écoulement	Cours lent	Cours lent	Cours lent
Permanent/intermittent	Permanent	Permanent	Permanent
Hauteur/largeur LNHE (m)	5/4	10/10	2/20
Végétation aquatique	Aucune	N/A	Aucune
Bande terrestre (arbres)	Épinette-peuplier 10 %	Bouleau-frêne 10 %	Épinette 5 %
Bande terrestre (arbustes)	Aulnes 20 %	Aulnes 20 %	Aulnes 10 %
Bande terrestre (herbacées)	Eupatoire- framboisier-scirpe 70 %	Graminées- eupatoires 70 %	Eupatoire- framboisier- graminée 85 %
Obstacles	Zones asséchées	Ponceau	Zones asséchées
Habitat/qualité (ombre, débris...)	Zones asséchées	N/A	Ensoleillé, chaud
Espèces potentielles ou identifiées	Aucune	Aucune	Aucune
Commentaire	Aucun	Lit divisé en ruisselets	Piste d'original

Cours d'eau traversé par le chemin d'accès à l'éolienne 6

	Traverse	Amont	Aval
Coordonnées GPS	N48.62424 W67.86526	N48.62356 W67.86701	N48.62378 W67.86260
N° photos	4	5	6
Hauteur du talus (m)	0,20	0,6	1,2
Pente du talus (°)	10	90	75
Largeur du lit (m)	0,6	1,6	1,5
Zone inondée (m)	3	1,75	2
Profondeur (cm)	1	1	2-3
Vitesse courant (m/sec)	<0,1	<0,1	<0,1
Turbidité	Claire	Claire	Claire
Substrat	Matière organique	Matière organique	Roc-galets
Sinuosité écoulement	Cours lent	Cours lent	Cours lent
Permanent/intermittent	Permanent	Permanent	Permanent
Hauteur/largeur LNHE (m)	7/10	10/5	12/20
Végétation aquatique	Aucune	Aucune	Aucune
Bande terrestre (arbres)	Bouleau blanc 30 %	Bouleau-sapin 40 %	Bouleau-cerisier 20 %
Bande terrestre (arbustes)	Aulnes 30 %	Aucune	Érable-cornouiller 40 %
Bande terrestre (herbacées)	Graminées 40 %	Fougères 50 %	Eupatoire- framboisier 40 %
Obstacles	Branches	Branches	Aucun
Habitat/qualité (ombre, débris...)	Ombragé	Ombragé	Ombragé
Espèces potentielles ou identifiées	Aucune	Aucune	Aucune
Commentaire	Pratiquement asséché	Pratiquement asséché	Pratiquement asséché

Premier cours d'eau traversé par le chemin d'accès à l'éolienne 7

	Traverse	Amont	Aval
Coordonnées GPS	N48.61777 W67.85394	N48.61687 W67.85523	N48.61946 W67.85165
N° photos	7	8	9
Hauteur du talus (m)	1,5	1,5	3
Pente du talus (°)	45°	50	75
Largeur du lit (m)	0.45	0.5	2
Zone inondée (m)	2,5	2,5	7
Profondeur (cm)	8	0	2-10
Vitesse courant (m/sec)	<0,1	N/A	<0,1
Turbidité	Claire	N/A	Claire
Substrat	Roches	Galets	Roc-galets
Sinuosité écoulement	Cours lent	Cours lent	Cours lent
Permanent/intermittent	Permanent	Permanent	Permanent
Hauteur/largeur LNHE (m)	10/10	3/20	10/7
Végétation aquatique	Mousse	n/a	Aucune
Bande terrestre (arbres)	Peuplier 40 %	Épinette 10 %	Bouleau 40 %
Bande terrestre (arbustes)	Aulnes-saules 40 %	Aulnes 30 %	Aulnes 30 %
Bande terrestre (herbacées)	Fougères 20 %	Eupatoire- fougères 60 %	Fougères 30 %
Obstacles	Ponceau 30 cm	À sec	Zones asséchées
Habitat/qualité (ombre, débris...)	Ombragé	À sec	Frais, ombragé
Espèces potentielles ou identifiées	Aucune	Aucune	Omble de fontaine (tacons)
Commentaire	Aucun	À sec	Aucun

Second cours d'eau traversé par le chemin d'accès à l'éolienne 7

	Traverse	Amont	Aval
Coordonnées GPS	N48.61577 W67.84738	N48.61467 W67.84820	N48.61946 W67.85165
N° photos	10	11	12
Hauteur du talus (m)	1	1	0,20
Pente du talus (°)	30	30	90
Largeur du lit (m)	0,6	0,75	1,2
Zone inondée (m)	10	15	20
Profondeur (cm)	0	0	0-5
Vitesse courant (m/sec)	N/A	N/A	0
Turbidité	N/A	N/A	Claire
Substrat	Galets-matière organique	Matière organique	Galets-matière organique
Sinuosité écoulement	N/A	N/A	Cours lent
Permanent/intermittent	Intermittent	Intermittent	Intermittent
Hauteur/largeur LNHE (m)	7/10	10/10	10/10
Végétation aquatique	n/a	n/a	Aucune
Bande terrestre (arbres)	Érable-peuplier 40 %	Bouleau 30 %	Thuja-érable 30 %
Bande terrestre (arbustes)	Aulnes 30 %	Érable 20 %	Aulnes 40 %
Bande terrestre (herbacées)	Fougères 30 %	Fougère 50 %	Graminées 30 %
Obstacles	À sec	À sec	Zones asséchées
Habitat/qualité (ombre, débris...)	À sec	À sec	N/A
Espèces potentielles ou identifiées	Aucune	Aucune	Aucune
Commentaire	À sec	À sec	Eau stagnante



Photo 1. Éolienne 3 - Tronçon traverse



Photo 2. Éolienne 3 - Tronçon amont



Photo 3. Éolienne 3 - Tronçon aval



Photo 4. Éolienne 6 - Tronçon traverse



Photo 5. Éolienne 6 - Tronçon amont



Photo 6. Éolienne 6 - Tronçon aval



**Photo 7. Éolienne 7 (trav. #1) –
Tronçon traverse**



**Photo 8. Éolienne 7 (trav. #1) –
Tronçon amont**



**Photo 9. Éolienne 7 (trav. #1) –
Tronçon aval**



**Photo 10. Éolienne 7 (trav. #2) –
Tronçon traverse**



**Photo 11. Éolienne 7 (trav. #2) –
Tronçon amont**



**Photo 12. Éolienne 7 (trav. #2) –
Tronçon aval**